

# Connaissez les lois et les règles relatives au permis de conduire



Consejos e información de la Oficina de vehículos motorizados de Maine (BMV):

Par Beth Stickney Esq., Spécialiste de l'immigration contractuelle, Bureau of Motor Vehicles (BMV)

## Comment puis-je légalement conduire une voiture maintenant que je vis dans le Maine ?

**Remarque : Les informations ci-dessous concernent la conduite de véhicules de tourisme et non de véhicules commerciaux.**



**Q : J'ai récemment immigré dans le Maine et je possède un permis de conduire encore valide de mon pays d'origine. Puis-je conduire légalement avec le permis de conduire de mon pays d'origine ?**

**R :** Vous devez demander un permis de conduire du Maine dans les 30 jours qui suivent votre arrivée dans le Maine, même si vous avez un permis de conduire non expiré d'un autre pays. Notez qu'en vertu de la loi actuelle du Maine, conduire sans permis de conduire du Maine après avoir été dans le Maine pendant 90 jours est un délit et pourrait entraîner des complications en matière d'immigration si vous n'êtes pas encore citoyen américain.

**Q : Si j'ai le permis de conduire de mon pays d'origine et un permis de conduire international (IDP) non expirés, puis-je conduire légalement dans le Maine ?**

**R :** Même avec un PCI légitime, la réponse est la même que pour la première question ci-dessus. De plus, les PDI ne vous donnent pas le droit de conduire - ils traduisent simplement les informations figurant sur votre permis de conduire. Les permis de conduire internationaux légitimes ne sont disponibles qu'avant que vous ne quittiez le pays qui vous a délivré votre permis de conduire. Par conséquent, si vous n'avez pas obtenu de permis de conduire international à ce moment-là, il est trop tard pour en obtenir un une fois que

vous êtes aux États-Unis. Les sites web qui vendent en ligne des « permis de conduire internationaux » à des immigrants qui se trouvent déjà aux États-Unis sont des escroqueries, car ils vendent de faux permis de conduire internationaux.

**Q : J'ai vécu dans un autre état des États-Unis avant de m'installer dans le Maine et j'ai un permis de conduire non expiré de cet État. Puis-je conduire légalement dans le Maine avec le permis de cet état ?**

**R :** Vous devez demander un permis de conduire dans les 30 jours suivant votre arrivée dans le Maine, même si vous possédez un permis de conduire non expiré d'un autre état américain. Notez qu'en vertu de la législation actuelle du Maine, le fait de conduire sans permis de conduire après avoir passé 90 jours dans le Maine constitue un délit et peut entraîner des complications en matière d'immigration si vous n'êtes pas encore citoyen américain.

**Q : Quelle est la procédure de demande de permis de conduire ? Dois-je passer un examen ?**

**R :** Cela dépend :

■ Si vous avez un permis de conduire d'un autre état américain qui n'est pas expiré ou qui a expiré il y a moins de 5

ans, vous pourrez transférer ce permis dans le Maine sans passer d'examen de conduite.

■ Si vous avez un permis de conduire d'un autre état américain qui a expiré il y a plus de 5 ans, ou si votre permis de conduire provient d'un autre pays, vous devrez passer un examen de conduite écrit et, plus tard, une épreuve de conduite (un test de vos compétences de conduite réelles, dans une voiture, avec un examinateur du BMV).

■ Si vous n'avez jamais eu de permis de conduire auparavant, vous devrez passer un examen de conduite écrit et, plus tard, un examen pratique (un test de vos compétences de conduite réelles, dans une voiture avec un examinateur du BMV).

**Q : Comment puis-je étudier et me préparer à l'examen écrit ?**

**R :** Vous pouvez

■ Étudier par vous-même en utilisant le guide d'étude du BMV disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.maine.gov/sos/bmv/licenses/motoristhandbook.html> . Le guide d'étude contient également des exemples de questions d'examen. Remarque : cliquez sur le bouton Google Translate en haut de la page Web du BMV pour traduire le guide d'étude dans de nombreuses langues.

■ Inscrivez-vous à un cours de conduite. De nombreuses compagnies privées proposent ce type de cours (le BMV ne propose pas de cours de conduite). Re-



marque : si vous suivez un cours de conduite, la compagnie vous fera passer l'examen écrit et vous n'aurez pas à passer l'examen écrit du BMV.

**Q : Puis-je être accompagné d'un interprète lorsque je passe l'examen écrit au BMV ?**

**R :** Oui. Vous pouvez demander au BMV de vous fournir un interprète, sans frais, lorsque vous remplissez le formulaire de demande d'inscription à l'épreuve écrite. Veuillez à indiquer sur le formulaire la langue et le dialecte dont vous avez besoin. Vous pouvez également choisir d'amener votre propre interprète si vous le souhaitez.

**Q : Une fois que j'ai réussi l'épreuve écrite, puis-je commencer à conduire dans le Maine immédiatement ?**

**R :** Une fois que vous aurez réussi l'examen écrit (que vous l'ayez passé au BMV ou dans le cadre d'un cours de conduite privé), vous obtiendrez un « Learner's Permit » temporaire qui vous permettra de conduire, mais uniquement avec un conducteur titulaire d'un permis de conduire depuis plus de deux ans et âgé de plus de 20 ans. Un conducteur titulaire d'un permis de conduire doit toujours être à vos côtés et doit s'asseoir sur le siège passager avant de la voiture chaque fois que vous conduisez. Le conducteur titulaire du permis ne doit pas non plus être sous l'influence de drogues ou d'alcool lorsqu'il conduit avec vous. Remarque : le permis est valable deux ans. Si, à ce moment-là, vous n'êtes pas encore prêt à passer l'examen pratique pour obtenir votre permis de conduire, vous pouvez demander à repasser l'examen écrit pour obtenir un nouveau permis d'élève conducteur pour une nouvelle période de deux ans.

**Q : Dois-je toujours être accompagné d'un conducteur titulaire d'un permis de conduire lorsque je conduis avec un permis d'apprenti conducteur ?**

**R :** Oui ! Cette personne doit avoir plus de 20 ans, être titulaire du permis de

conduire depuis au moins deux ans, s'asseoir sur le siège du passager avant et ne pas être sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Conduire sans être accompagné d'un autre conducteur titulaire d'un permis de conduire est un délit lorsque vous n'avez qu'un permis d'élève conducteur, et cela peut entraîner des complications en matière d'immigration si vous n'êtes pas encore citoyen

américain. Pour conduire seul, vous devez passer l'examen pratique et obtenir votre permis de conduire.

**Q : Comment puis-je me préparer à l'examen pratique pour obtenir mon permis de conduire ?**

**R :** Si vous ne savez pas encore conduire, une fois que vous aurez obtenu votre permis d'apprenti, entraînez-vous à conduire beaucoup (toujours avec un conducteur titulaire d'un permis de conduire, comme expliqué ci-dessus). Soixante-dix (70) heures de conduite (dont 10 heures de nuit) sont recommandées pour être prêt à passer l'examen pratique, et sont obligatoires si vous avez moins de 21 ans. Si vous avez plus de 21 ans et que vous savez déjà conduire, prenez rendez-vous pour l'examen pratique dès que vous le souhaitez. Vous pouvez regarder cette vidéo pour en savoir plus sur ce qui vous attend lors de l'examen pratique : <https://www.youtube.com/watch?v=wuNcdIx6kL4>.

**Q : Puis-je avoir un interprète avec moi dans la voiture lorsque je passe l'examen pratique ?**

**R :** Non. Un interprète n'est pas autorisé à se trouver dans la voiture pendant l'examen pratique. Vous pouvez avoir un interprète avec vous avant le début de l'épreuve, lorsque l'examineur vous explique ce qui va se passer pendant l'épreuve.

**Q : Une fois que j'ai passé l'examen pratique, mon permis peut-il m'être retiré ?**

**R :** Oui. Votre permis peut être suspendu (retiré) si vous êtes reconnu coupable d'avoir enfreint les lois sur la conduite, comme conduire trop vite, conduire après avoir consommé de l'alcool ou des drogues, etc. De nombreuses infractions au code de la route, y compris la conduite lorsque votre permis est suspendu, sont des délits qui peuvent entraîner des complications en matière d'immigration si vous n'êtes pas encore citoyen américain. Notez qu'en vertu des lois sur la conduite du Maine, vous devez toujours attacher votre ceinture de sécurité (et tout passager doit également attacher sa ceinture).

**Q : Que dois-je savoir d'autre avant de passer l'épreuve écrite ou l'épreuve pratique ?**

**R :** Vous devez remplir toutes les conditions d'obtention d'un permis de conduire dans le Maine, notamment : Présenter deux documents prouvant votre identité (au moins l'un d'entre eux doit porter votre signature).

- Présenter une preuve de votre présence légale aux États-Unis (de nombreux documents d'identité prouvent également votre présence légale).
- Avoir un numéro de sécurité sociale, si vous avez le droit d'en avoir un.
- Avoir des documents prouvant que vous vivez dans le Maine
- Passer un test de la vue.
- Payer les frais requis.
- Pour plus d'informations sur les conditions d'obtention d'un permis de conduire et sur la procédure de demande, consultez la page web du BMV : <https://www.maine.gov/sos/bmv/licenses/getlicense.html>.

